



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-EQ-115**

Dispositif d'affichage et d'interprétation des consommations d'énergie

1. Secteur d'application

Bâtiments résidentiels existants.

Dans le cas de logements équipés d'un chauffage collectif par combustible, seuls les logements équipés de compteurs individuels d'énergie ou de répartiteurs sont éligibles à la présente fiche.

2. Dénomination

Acquisition ou location d'un dispositif d'affichage et d'interprétation des consommations d'énergie électrique et combustible couplé à un système de mesure de l'énergie fournie au logement lorsque celui-ci est dépourvu d'un tel dispositif.

Ce dispositif a pour fonction :

- d'exploiter la mesure des consommations d'énergie pour les interpréter ;
- de communiquer vers l'utilisateur les résultats obtenus et des conseils adaptés de façon à l'inciter à réduire sa consommation d'énergie ;
- d'alerter l'utilisateur en cas de dépassement de seuils de consommation de référence.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Le dispositif permet de collecter l'ensemble des données de consommations d'énergie du logement.

Les informations et statistiques élaborées par le dispositif et restituées à l'utilisateur comprennent a minima les éléments suivants :

- affichage de l'ensemble des consommations d'énergie mesurées à un pas inférieur ou égal à une heure. Les données collectées sont mises à jour au moins toutes les heures, et idéalement en temps réel ;
- affichage des consommations d'énergie en m³ et/ou en kWh selon l'énergie et valorisées en euros ;
- possibilité d'accès par l'utilisateur à différents cumuls (heure / journée / semaine / mois / année) ;
- historique de tous les cumuls disponibles sur 3 mois ;
- historique des cumuls, pour une durée supérieure ou égale à la journée, disponible pendant 2 années glissantes.

Le dispositif permet de comparer les consommations réalisées à des consommations types et à des seuils. A minima, la comparaison doit être effectuée par rapport à des statistiques de consommations extraites de l'historique disponible. Les consommations types sont établies à partir de moyennes nationales et locales pour des profils de consommations comparables à ceux de l'utilisateur.

En cas de dépassement d'un seuil de consommation de référence, le dispositif émet une alarme explicite (par exemple SMS, mail, notification...).

Le dispositif permet l'affichage de statistiques de consommation sur au moins un support numérique de la liste suivante :

- écran dédié ;
- site Web ;



- tablette ou Smartphone (via des applications dédiées) ;
- télévision.

Le dispositif informe l'utilisateur de manière régulière, à un pas inférieur ou égal à un mois, des données disponibles sur l'affichage en lui adressant un bilan de la période écoulée et en l'invitant à consulter l'affichage pour davantage de détails. Le dispositif apporte à l'utilisateur des conseils adaptés à sa situation, l'aide à interpréter les données affichées et à réduire ses consommations d'énergie.

Dans le cas d'une location du dispositif d'affichage et d'interprétation des consommations d'énergie, la durée du contrat de location est égale ou supérieure à 24 mois.

Le dispositif peut inclure une option « suivi du confort », lorsqu'il inclut la collecte locale et l'affichage des données de température et d'hygrométrie intérieures et extérieures au logement.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un dispositif d'affichage et d'interprétation des consommations relié à un système de mesure d'énergie électrique si le logement est chauffé à l'électricité ou à un système de mesure d'énergie électrique et à un système de mesure d'énergie du combustible si le logement est chauffé avec un combustible. La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la présence de l'option « suivi du confort » lorsque celle-ci est présente.

Le document justificatif spécifique à l'opération est un descriptif du dispositif issu du fabricant indiquant la présence des fonctions détaillées dans la présente fiche et portant sur :

- la collecte des données des consommations d'énergie du logement ;
- l'affichage des consommations, de leurs cumuls et de leurs historiques ainsi que les modalités d'affichage et les moyens utilisés ;
- la communication vers l'utilisateur des résultats obtenus et des conseils adaptés de façon à l'inciter à réduire ses consommations d'énergie ;
- l'alerte de l'utilisateur en cas de dépassement d'un ou plusieurs seuil(s) de consommation(s) de référence et les moyens d'alerte ;
- la communication de bilans réguliers des données disponibles à un pas inférieur ou égal à un mois ;
- dans le cas de l'option « suivi du confort », la collecte locale et l'affichage des données de température et d'hygrométrie intérieures et extérieures au logement.

4. Durée de vie conventionnelle

4 ans

5. Montant de certificats en kWh cumac

Pour une maison individuelle :

Zone climatique	Montant en kWh cumac	Option « suivi du confort »	Coefficient	Facteur correctif	Surface habitable S (m²)	Part fixe à ajouter en kWh cumac
H1	4 400	Oui	1	0,3	S < 35	650
H2	3 700	Non	0,8	0,5	35 ≤ S < 60	
H3	2 700			0,6	60 ≤ S < 70	
				0,7	70 ≤ S < 90	
				1	90 ≤ S < 110	
				1,1	110 ≤ S ≤ 130	
				1,6	> 130	

Pour un appartement :

Zone climatique	Montant en kWh cumac	x	Option « suivi du confort »	Coefficient	x	Facteur correctif	Surface habitable S (m²)	+	Part fixe à ajouter en kWh cumac
H1	2 600		Oui	1		0,5	$S < 35$		410
H2	2 200		Non	0,8		0,7	$35 \leq S < 60$		
H3	1 700					1	$60 \leq S < 70$		
						1,2	$70 \leq S < 90$		
						1,5	$90 \leq S < 110$		
						1,9	$110 \leq S \leq 130$		
						2,5	> 130		

Dans le cas où le bénéficiaire est une personne morale équipant plusieurs logements à la même adresse, le montant des certificats d'économies d'énergie, calculé pour un appartement, est multiplié par le nombre N d'appartements, de même surface, équipés du dispositif.



Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAR-EQ-115, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ BAR-EQ-115 (v. A28.1) : Acquisition ou location d'un dispositif d'affichage et d'interprétation des consommations d'énergie électrique et combustible couplé à un système de mesure de l'énergie fournie au logement lorsque celui-ci est dépourvu d'un tel dispositif

*Date d'engagement de l'opération (ex : acceptation du devis) :

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :

Référence de la facture :

*Nom du site des travaux (pour les personnes morales) :

*Adresse des travaux :

Complément d'adresse :

*Code postal :

*Ville :

*Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : ☐ Oui ☐ Non

*Type de logement :

☐ Maison individuelle

☐ Appartement

*Le logement est équipé d'un chauffage collectif par combustible : ☐ Oui ☐ Non

*Dans l'affirmative, le logement est équipé d'un compteur individuel d'énergie ou de répartiteurs : ☐ Oui ☐ Non

NB : Dans le cas de logements équipés d'un chauffage collectif par combustible, seuls les logements équipés de compteurs individuels d'énergie ou de répartiteurs sont éligibles à la présente fiche.

*Surface habitable : m²

Dans le cas d'une location du dispositif,

*La durée de location est égale ou supérieure à 24 mois : ☐ Oui ☐ Non

*Le dispositif est relié à un système de mesure de l'énergie fournie au logement et permet :

☐ d'exploiter la mesure de la consommation d'énergie pour l'interpréter,

☐ de communiquer vers le consommateur les résultats obtenus et des conseils adaptés de façon à l'inciter à réduire sa consommation d'énergie,

☐ d'alerter l'utilisateur en cas de dépassement d'un seuil de consommation de référence.

*Le dispositif permet de collecter et de traiter les données de consommations d'énergie de l'utilisateur : ☐ OUI ☐ NON

*Les informations et statistiques élaborées par le dispositif et restituées à l'utilisateur comprennent a minima les éléments suivants :

- affichage de l'ensemble des consommations d'énergie sur l'intervalle de temps entre deux pas de délivrance. Le pas est inférieur ou égal à 1 heure : ☐ OUI ☐ NON

- affichage des consommations d'énergie en m³ et/ou en kWh selon l'énergie et valorisées en euros : ☐ OUI ☐ NON

- possibilité d'accès par le bénéficiaire à différents cumuls (heure / journée / semaine / mois / année) : ☐ OUI ☐ NON

- historique de tous les cumuls disponibles sur trois mois : ☐ OUI ☐ NON

- historique des cumuls, pour une durée supérieure ou égale à la journée, disponible pendant deux années glissantes :

☐ OUI ☐ NON

*Le dispositif permet de comparer les consommations réalisées à des consommations types, établies à partir de moyennes nationales et locales pour des profils de consommations comparables à ceux de l'utilisateur, et à des seuils : ☐ OUI ☐ NON



NB : A minima, la comparaison doit être effectuée par rapport à des statistiques de consommations extraites de l'historique disponible.

*En cas de dépassement d'un seuil de consommation de référence, le dispositif émet une alarme explicite (par exemple SMS, mail, notification...) : ☐ OUI ☐ NON

*Le dispositif permet l'affichage de statistiques de consommation sur au moins un support numérique de la liste suivante :

- écran dédié : ☐ OUI ☐ NON

- site Web : ☐ OUI ☐ NON

- tablette ou Smartphone (via des applications dédiées) : ☐ OUI ☐ NON

- télévision : ☐ OUI ☐ NON

*Le dispositif informe l'utilisateur de manière régulière, à un pas inférieur ou égal à 1 mois, des données disponibles sur l'affichage en lui adressant un bilan de la période écoulée, et en l'invitant à consulter l'affichage pour davantage de détails :

☐ OUI ☐ NON

*Le dispositif apporte à l'utilisateur des conseils adaptés à sa situation, l'aide à interpréter les données affichées et à réduire ses consommations d'énergie : ☐ OUI ☐ NON

*Le dispositif inclut l'option « suivi du confort » comprenant la collecte locale et l'affichage des données de température et d'hygrométrie intérieures et extérieures au logement : ☐ OUI ☐ NON